

Chargeant Monsieur Alain ADIHOUE
Ministre de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle,
de l'intérim de Monsieur Antoine DAYORI,
Ministre de la Culture de l'Artisanat et du
Tourisme, pour compter du lundi 18 avril 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Alain ADIHOUE, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur Antoine DAYORI, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme du 18 au 30 avril 2005.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4-CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MJLDH 2 – MEC-PD 2
Autres Ministres 18- SGG 4 – Départements 6 – JORB 1